



L'AVENIR EST PARTICIPATIF

COMMUNICATION RSE

SUR LE PROGRES

DE CNR



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Elisabeth Ayrault, Présidente Directrice Générale, Présidente du Directoire

CNR est le premier producteur français d'électricité d'origine entièrement renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à but multiple du Rhône (production d'hydroélectricité, navigation, usages agricoles), de la frontière Suisse à la mer Méditerranée. Société Anonyme d'Intérêt Général, elle se distingue par un modèle industriel articulé autour du développement des territoires et par un système unique de partage de la valeur ajoutée avec ses parties prenantes.

Depuis 2015, date de notre adhésion au Global Compact, nous soutenons les principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de droit du travail et de protection de l'environnement.

CNR poursuit la mise en œuvre de ses 9 engagements, pris à l'occasion de la COP21, en faveur de la transition énergétique et du climat. A ce titre, CNR continue d'appliquer sa politique RSE déployée autour de 5 axes :

- Partager nos valeurs
- Agir pour la biodiversité
- Soutenir la mobilité durable
- Valoriser le capital humain
- Agir de manière solidaire et responsable

2018 a été marquée par des actions phares en matière de RSE. Dans le domaine **environnemental**, CNR a signé un partenariat pour une agriculture durable avec les chambres d'agriculture du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard, et l'ISARA Lyon. De plus, CNR a mis en place en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Drôme une plateforme d'essai pour optimiser les atouts agronomiques des couverts végétaux.

Dans le domaine **social**, CNR a signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel, un accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à la formation pour la période 2017/2020. Par ailleurs, un accord relatif au droit à la déconnexion a été signé en mars 2018 pour 3 ans. Fin 2018, c'est un code de conduite éthique des affaires qui a été mis en place pour préciser les exigences de CNR en matière de prévention du risque de corruption et définir les normes de comportement applicables aux activités de CNR.

Dans le domaine **sociétal**, CNR associe les citoyens et les collectivités à ses projets de nouveaux parcs éoliens et photovoltaïques en leur proposant de devenir actionnaires. En ce sens, en 2018, CNR a lancé une campagne de financement participatif avec Enerfip pour le parc photovoltaïque de Villebois, dans l'Ain. Ainsi, l'apport financier des citoyens favorise le développement des énergies renouvelables et permet des retombées économiques locales. Enfin, avec les circuits de l'énergie, et en particulier l'ouverture en avril 2018 de la Centrale de Génissiat, CNR partage ses valeurs en permettant au grand-public de découvrir le patrimoine industriel rhodanien, et en sensibilisant les scolaires aux sujets liés à la transition énergétique et aux métiers de demain.

Lyon, le 27/11/2019

Elisabeth AYRAULT

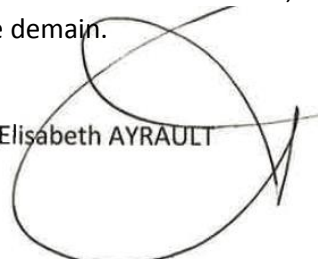


TABLEAU DE CORRESPONDANCE

La communication sur le progrès de CNR est réalisée à partir de l'exercice 2018 synthétisé dans le rapport d'activité annuel, la déclaration de performance extra-financière, la politique RSE 2017/2020 ainsi que le Code de conduite – éthique des affaires. Les résultats des indicateurs RSE présentés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière et dans le rapport de annuel ont été vérifiés par les commissaires aux comptes et approuvés par le conseil de surveillance, ils ont été définis comme présentés de manière sincère. Le tableau ci-dessous, établi les correspondances entre les 21 critères du pacte mondial, les documents précédemment évoqués et nos principales contributions aux 17 Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies.

LES 21 CRITERES	Informations issues du rapport annuel	Informations issues de la DPEF	Informations issues de la politique RSE 2017 - 2020	Code de conduite - éthique des affaires	Contribution significative aux ODD répertoriés par n°
Implanter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations					
Critère 1 : la COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles	3, 4, 5, 6, 7, 22, 23, 24, 25	3, 8	1, 2	4, 5, 6, 7	
Critère 2 : la COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur	3, 4, 5, 6, 7, 22, 23, 24, 25	8, 9, 10, 11, 12, 13	1, 2	4, 5, 6, 7	N° 2, 8, 13, 14 et 15
Politiques et procédures fiables concernant les droits de l'Homme					
Critère 3 : la COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des droits de l'Homme	57	14 à 28	2		N° 2, 4, 5, 8 et 10
Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des droits de l'Homme		14 à 28	2		N° 2, 8 et 10
Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme		19, 20	2		N° 2, 8 et 10
Politiques et procédures fiables concernant les normes internationales du travail					
Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail		24,25,27,28			N° 1, 5, 8 et 10
Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail		10, 14, 15, 24, 25, 28			N° 1, 3, 8 et 10
Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail		19, 20, 24, 25			N° 8 et 10

LES 21 CRITERES	Informations issues du rapport annuel	Informations issues de la DPEF	Informations issues de la politique RSE 2017 - 2020	Code de conduite - éthique des affaires	Contribution significative aux ODD répertoriés par n°
Politiques et procédures fiables concernant la protection de l'environnement					
Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement	32, 33, 34, 46, 47, 48, 49, 53	29, 30	2,3		N° 6, 7, 12, 13 et 15
Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement	50, 51, 52, 53	42 à 45	2,3		N° 6, 7, 12, 13 et 15
Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement		33, 36, 37, 42, 43, 44, 45	2,3		N° 6, 7, 12, 13 et 15
Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption					
Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corrupcion		20	3	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	N° 16
Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption		20	3	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	N° 16
Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corrupcion		20	3	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	N° 16
Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies					
Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU	32, 33, 34, 35, 50, 51, 52, 53, 57	40, 41	1, 2, 3, 4		N° 13, 14, 15
Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie	50, 51, 52, 53, 54, 55, 57	54, 55	1, 2, 3, 4		N° 14, 15, 17
Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique	16, 52, 53, 57	49, 50, 51, 52, 53	1, 2, 3, 4		N° 17
Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective	36, 37, 52, 53, 57	54, 55	1, 2, 3, 4	28, 29, 30	N° 17
Gouvernance et leadership de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)					
Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction	2, 3, 4, 5, 6, 7	3, 4	1, 2, 3, 4		N° 12, 13
Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance	2, 3, 4, 5, 6, 7, 24, 25	24,25	1, 2, 3, 4		
Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes	56, 57	54	1, 2, 3, 4	20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27	N° 17